

VILLE DE LAVAL

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2019**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**BUDGET PRINCIPAL
& BUDGETS ANNEXES**



SOMMAIRE

Introduction	2
1. Synthèse	4
2. Les produits de fonctionnement.....	6
2.1. Le produit des contributions directes.....	7
2.1.1. Les bases de taxe d'habitation	8
2.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.....	9
2.2. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).....	10
2.2.1. La contribution au FPIC	10
2.2.2. L'attribution du FPIC	10
2.3. Les dotations communautaires	11
2.4. Les concours financiers de l'Etat	12
2.4.1. Les compensations fiscales	12
2.4.2. La dotation globale de fonctionnement	14
2.5. Les produits des services	17
2.6. Les autres produits de fonctionnement	18
2.6.1. Autres impôts et taxes	18
2.6.2. Subventions et participations	18
2.6.3. Atténuations de charges	19
2.6.4. Autres produits de gestion courante	19
2.7. Les produits exceptionnels	19
3. Les dépenses de fonctionnement.....	20
3.1. Le fonctionnement courant	20
3.1.1. Les charges à caractère général.....	21
3.1.2. Les dépenses de personnel.....	23
3.1.3. Autres charges de gestion courante	24
3.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts.....	25
4. Analyse de la dette.....	26
5. Les ressources propres d'investissement.....	29
6. Disponible pour financement	30
7. Les investissements	31
8. Les budgets annexes	32
8.1. Le budget lotissement de Beauregard	32
8.2. Le budget parking	33

Introduction

Le compte administratif (CA) 2019 illustre la politique suivie par notre équipe depuis son arrivée en 2014. Dernier CA du mandat en cours, il permet de porter un regard complet sur la gestion de notre ville depuis 6 ans. De la même manière, le compte administratif 2013 permettait de constater les résultats de l'équipe précédente.

Nos prédécesseurs ont augmenté massivement les impôts tout en bénéficiant chaque année d'une augmentation du concours financier de l'Etat. Ils ont laissé filer les dépenses de fonctionnement qui sont passées de 56,9M€ en 2008 à 61,6M€ en 2013. Sous leur gestion, l'annuité de dette est passée de 9,2M€ à 11,4M€. L'incurie envers « l'emprunt toxique », dont la ville aurait pu se libérer dès mai 2008, explique en grande partie cette envolée de la dette.

Envolée de la dette, dérapage des dépenses de fonctionnement, forte hausse des impôts, ont donc caractérisé la gestion de la ville entre 2008 et 2013.

Sans doute était-il plus facile d'augmenter les impôts que de chasser les dépenses excessives.

Nous avons choisi de suivre une voie toute différente.

Une voie responsable et exigeante que suivent les gestionnaires qui recherchent l'efficacité dans le service public. Cela, en dépit d'une conjoncture peu favorable diminuant nos recettes :

- Baisse sans précédent des concours financiers de l'état passant de 15,4M€ en 2013 à 11,8M€ en 2019
- Envolée de « l'emprunt toxique » qui a vu son taux exploser à partir de janvier 2015 avec des intérêts de la dette passant de 4,9M€ en 2013 à 6,4M€ en 2015.

1) Nous avons baissé les impôts locaux

Les lavallois de 2013 étaient à la fois plus pauvres et plus imposés que les habitants des communes de la même strate démographique. Cette situation portait préjudice aux lavallois, au commerce et à l'attractivité de notre ville. Cette baisse d'impôt a conduit à se passer de 3M€ par an pour les recettes de fonctionnement.

2) Pour financer cette baisse d'impôts, nous avons réalisé des cessions immobilières.

Pendant les 6 années du mandat nous avons réalisé des cessions à hauteur de 17,2M€. Les cessions concernaient des biens sans utilité et coûteux à entretenir. À leur place, ont été créés des logements, des commerces et des bureaux avec leur cortège d'emplois nouveaux.

3) Pour faire face à la baisse des dotations de l'état nous avons réduit les dépenses:

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 61,6M en 2013 à 51,2M€ en 2019.

4) Nous avons désendetté la ville

- En mars 2017 nous sommes sortis de « l'emprunt toxique » qui alourdissait de manière insupportable la dette de la ville. Après des négociations longues et difficiles avec DEPFA Bank, nous avons conclu un protocole transactionnel de sortie de « l'emprunt toxique ». La banque accordant des indemnités à la ville. À ce jour, outre la disparition du risque de taux, le bénéfice de la ville est chiffré à **4,15M€**.
- Nous avons sécurisé notre dette. Il ne reste plus aucun emprunt potentiellement toxique et 92% de nos emprunts sont classés GISSLER A1.
- Nous avons réduit le stock de dette qui n'est plus que de 76,2 M€ contre 84,7M€ en début de mandat. L'annuité de dette est passée de 11,4M€ à 9,2M€.
- Nous avons optimisé le coût de la dette avec un taux d'intérêt moyen passé de 6,7% à 3%.

5) Nous avons maintenu un haut niveau d'investissement

Les efforts entrepris pendant les 6 dernières années se concrétisent incontestablement au niveau des indicateurs d'analyse financière :

L'excédent brut courant 2019 : au plus haut niveau depuis 2012

L'excédent de gestion 2019 : au plus haut niveau depuis 2012

Capacité d'autofinancement brute 2019: au plus haut niveau depuis 2013

Capacité d'autofinancement nette 2019 : au plus haut niveau depuis 2011

Disponible pour le financement 2019 : au plus haut niveau depuis 2011

Ces indicateurs d'analyse financière montrent que la situation financière de la ville est aujourd'hui assainie. Néanmoins il convient de poursuivre le sérieux budgétaire afin d'améliorer encore notre CAF nette pour pouvoir autofinancer nos investissements récurrents pour réserver l'emprunt aux investissements lourds structurants.

1. SYNTHÈSE

En 2019, l'excédent brut courant à continuer à progresser et est devenu supérieur à celui constaté en 2014 signifiant que les efforts engagés par la collectivité ont permis de financer la baisse des dotations de l'Etat et la diminution des taux d'imposition.

Cette amélioration s'explique par une progression des recettes conjointe à une stabilité des charges.

La progression des recettes s'explique principalement par :

- l'accroissement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière permis par une revalorisation des bases fiscales de 2,2% fixé par l'Etat, les taux d'imposition étant restés stables,
- la perception d'un fonds de concours de Laval Agglomération pour 632 m€,
- la progression des droits de stationnement suite au passage à l'ANTAI pour le forfait post stationnement,
- les droits de mutation qui ont encore progressé.

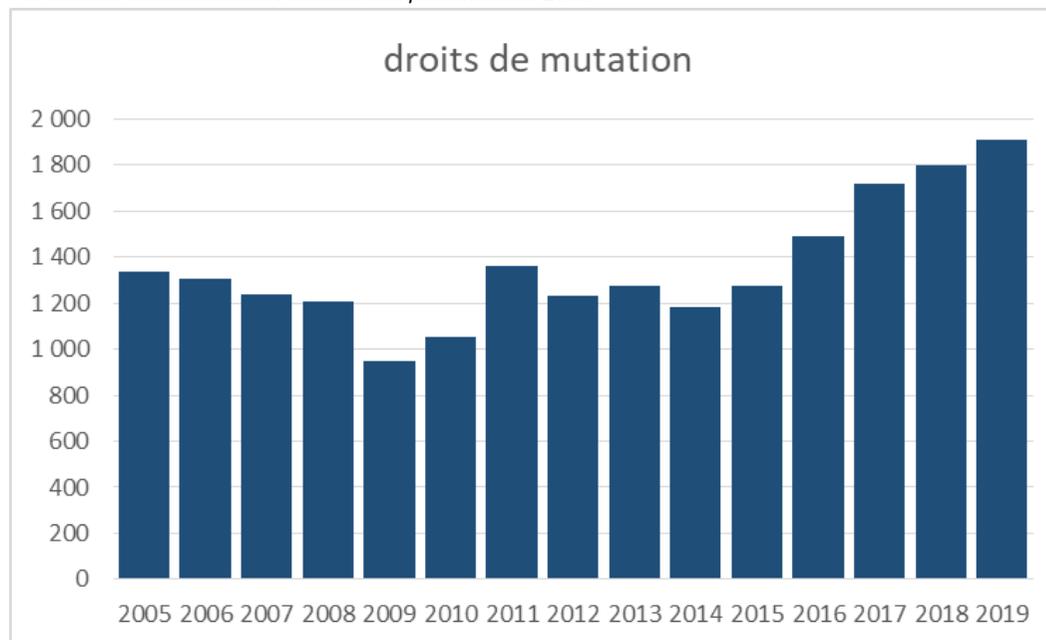
A l'inverse la stabilité des charges a été permise par une légère diminution des dépenses de personnel, la baisse de la contribution au FPIC et des autres charges de gestion courante. Ces baisses ont neutralisé la progression des charges à caractère général qui résulte d'un accroissement des énergies et du bilan des services mutualisé qui était préalablement prélevé sur la dotation de solidarité communautaire.

La stabilité du résultat exceptionnel et de l'annuité de dette ont conduit à une progression de la CAF nette similaire à celle de l'excédent brut courant. La CAF nette est devenu positive ce qui n'était pas arrivé depuis 2011 témoignant du redressement des finances de la ville. Toutefois, les efforts doivent être maintenus pour atteindre de manière pérenne un niveau assurant le financement des investissements récurrents.

FORMATION DU DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fonctionnement courant	73 788	68 036	65 273	62 415	62 152	63 179
- Charges fonctionnement courant	62 519	59 812	57 517	54 683	51 222	51 241
= Excédent brut courant	11 268	8 224	7 756	7 732	10 930	11 938
+ Produits exceptionnels	323	301	1 419	266	246	139
- Dépenses exceptionnelles	1 033	667	851	1 719	1 838	1 672
= Excédent de gestion	10 558	7 859	8 325	6 278	9 338	10 405
- Intérêts de la dette	5 270	6 411	6 180	2 377	2 383	2 217
= CAF brute	5 288	1 448	2 145	3 901	6 955	8 188
- Remboursement de capital	6 846	7 019	7 135	7 376	7 587	7 763
= CAF nette	-1 558	-5 571	-4 990	-3 475	-632	424
+ RPI hors cessions	1 960	1 799	1 514	1 474	1 883	1 260
= DPF hors cessions	401	-3 771	-3 475	-2 002	1 252	1 685
+ Cessions*	2 825	3 421	4 038	3 039	1 571	2 302
= Disponible pour financement	3 226	-351	562	1 037	2 823	3 987

* : cession de la résidence Avicenne comptabilisée sur 2016



Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2019 à 13,4 M€ dont 7,6 M€ ont donné lieu à mandatement.

Les principales opérations ont été :

- le pôle d'échange multimodal (2 501m€),
- la dotation équipements (2 235 m€),
- le plan qualité voirie (1,346 m€),
- le plan qualité école (881 m€),
- le plan qualité équipements sportifs (815 m€)
- le plan qualité espaces verts (803 m€),
- le quartier Ferrié (610 m€),
- le PRU Pommeraiès (601 m€),
- la salle polyvalente (544 m€)
- le plan qualité équipements culturels (503 m€),
- le plan qualité équipements de proximité (502m€),
- les eaux pluviales (376 m€)
- le PRU Saint-Nicolas (334 m€),
- les programmes d'accessibilité (327 m€),
- le centre-ville (326 M€)...

Les emprunts encaissés en 2019 se sont élevés à 7 086 m€ conduisant à un encours de dette mobilisé de 76 277 m€ au 31/12, soit une diminution de l'encours de 755 m€. De cette diminution conjointe à la progression significative de la CAF brute a résulté une amélioration de la capacité de désendettement qui se fixe en 2019 à 9,3 ans.

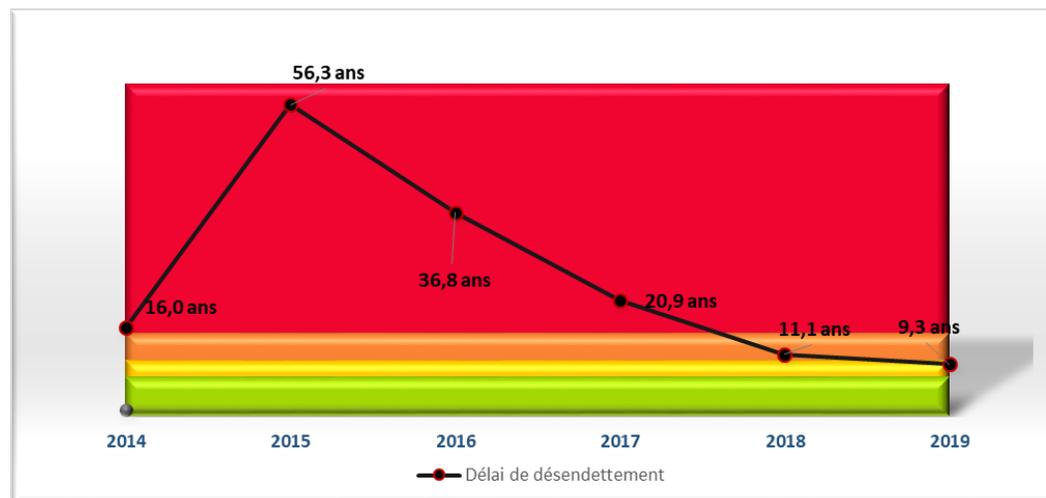
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Disponible pour financement	3 226	-351	562	1 037	2 823	3 987
+ Subventions	3 957	2 607	2 841	4 236	2 489	1 687
+ Emprunt	10 005	3 800	4 606	9 912	3 340	7 086
= Financement des invest.	17 188	6 057	8 009	15 185	8 651	12 759
- Dépenses d'investissement	14 012	9 052	7 705	10 715	8 928	7 643
- indemnité de refinancement	500	0	0	0	0	0
= Variation excédent de clôture	2 676	-2 995	305	4 470	-276	5 116

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent global de clôture n-1	-231	2 445	-550	-246	4 224	3 939
+ EGC n-1 pompes funèbres	0	0	0	0	-9	0
+ Variation excédent de clôture	2 676	-2 995	305	4 470	-276	5 116
= Excédent global de clôture n	2 445	-550	-246	4 224	3 939	9 055
- reports en dépense						5 791
+ reports en recette						1 328
= Excédent global de clôture net						4 592

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



2. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

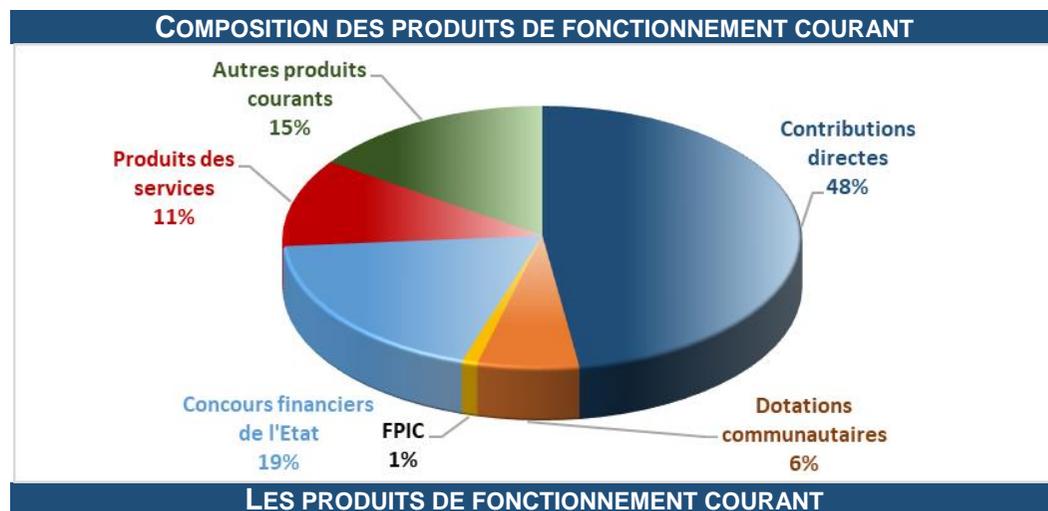
Les produits de fonctionnement courant s'élèvent en 2019 à 63 179 m€ et se composent principalement des contributions directes (48%), des concours financiers de l'Etat (19%) et des produits des services (11%).

Par rapport à 2018, ils sont en hausse de 1,6%, qui s'explique principalement par :

- le produit des contributions directes (+2,1%) qui résulte de la revalorisation des bases (+2,2%) l'évolution physique des bases ayant été négative (-0,3%),
- le fonds de concours de Laval Agglomération pour le fonctionnement d'équipements municipaux,
- les droits de stationnement suite au recours à l'ANTAI pour le recouvrement du forfait post stationnement ;
- des remboursements de mutuelles pour des accidents du travail,
- les concours financiers de l'Etat (+1,7%) du fait de la progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation,
- les droits de mutation qui ont continué de progresser.

A l'inverse :

- la taxe sur la publicité extérieure a diminué du fait d'un niveau anormalement élevé en 2018 d'une part et de retraits de dispositifs par des établissements (-43,7%),
- les recettes de la cuisine centrale ont à nouveau diminué (-21,4%) du fait de l'ouverture du nouvel EHPAD à l'été 2018, lequel dispose de sa propre cuisine,
- Les subventions du secteur enfance jeunesse (-7,0%) du fait d'une baisse des subventions de l'Etat pour le temps périscolaire,
- Les loyers (-25,7%) du fait de l'ouverture du nouvel EHPAD qui a conduit à la fin de la location de la résidence l'Epine.



en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contributions directes	31 155	28 656	28 535	29 142	29 527	30 156
Dotations communautaires	11 635	9 958	8 385	6 163	4 508	3 976
FPIC	485	656	783	692	537	613
Concours financiers de l'Etat	14 791	13 341	11 632	11 449	11 636	11 833
Produits des services	7 598	7 504	7 769	6 366	6 503	6 864
Autres produits courants	8 123	7 921	8 169	8 603	9 442	9 737
Produits fonctionnement courant	73 787	68 036	65 273	62 415	62 153	63 179

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Contributions directes	-0,6%	-8,0%	-0,4%	2,1%	1,3%	2,1%
Dotations communautaires	-19,3%	-14,4%	-15,8%	-26,5%	-26,9%	-11,8%
Concours financiers de l'Etat	-4,4%	-9,8%	-12,8%	-1,6%	1,6%	1,7%
Produits des services	-2,0%	-1,2%	3,5%	-18,1%	2,2%	5,6%
Autres produits courants	3,7%	-2,5%	3,1%	5,3%	9,8%	3,1%
Produits fonctionnement courant	-3,1%	-7,8%	-4,1%	-4,4%	-0,4%	1,6%

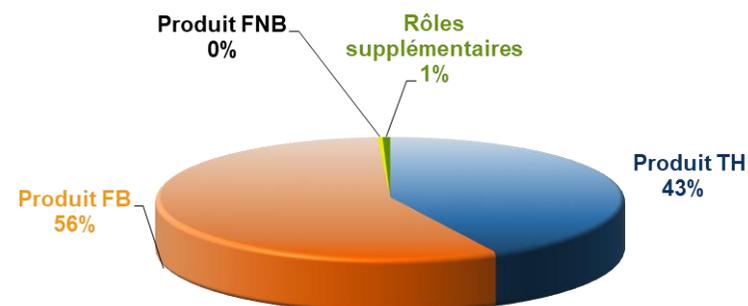
2.1. Le produit des contributions directes

Le produit des contributions directes, qui s'élève en 2019 à 30 156 m€, se compose principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (56%) et de la taxe d'habitation (43%).

Bien que les taux d'imposition aient été baissés de 10% en 2015 et sans augmentation depuis, ce produit est en hausse de 2,1% par rapport à 2018, principalement du fait du coefficient d'actualisation des bases (2,2%), l'évolution physique des bases ayant été négative pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le propriété bâti.

Rappelons que depuis la dernière réforme, seuls 16% des lavallois paient l'intégralité de leur taxe d'habitation, 71% ne paient que partiellement et 13% sont totalement exonérés.

COMPOSITION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES



LE PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit TH	13 681	12 633	12 278	12 427	12 613	12 846
+ Produit FB	17 236	15 877	16 079	16 459	16 722	17 043
+ Produit FNB	99	86	86	91	94	106
+ Rôles supplémentaires	139	60	92	166	99	160
= Contributions directes	31 155	28 656	28 535	29 142	29 527	30 156

EVOLUTION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Produit TH	-1,3%	-7,7%	-2,8%	1,2%	1,5%	1,8%
Produit FB	-0,2%	-7,9%	1,3%	2,4%	1,6%	1,9%
Produit FNB	1,4%	-12,9%	0,6%	5,8%	2,7%	12,5%
Contributions directes	-0,6%	-8,0%	-0,4%	2,1%	1,3%	2,1%

2.1.1. Les bases de taxe d'habitation

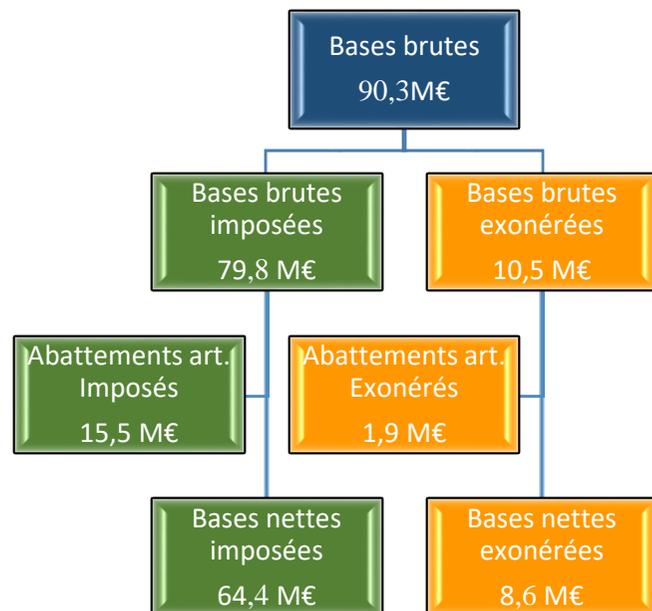
En 2019, les bases brutes de taxe d'habitation ont progressé de 0,2%, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de ces cinq dernières années et en retrait par rapport à 2018.

A cette évolution physique, s'ajoute l'actualisation des bases décidée par le parlement.

Au sein de ces bases :

- les bases brutes des articles exonérés ont progressé de 4,5%,
- les bases brutes des articles imposés ont diminué de 0,4%.

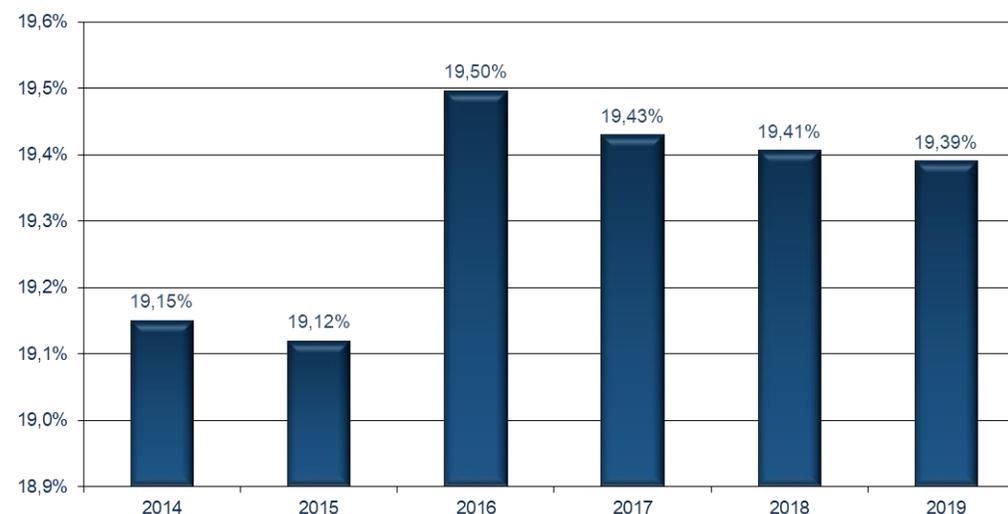
Le poids des abattements des articles imposés a continué à légèrement diminuer conduisant à une diminution légèrement moindre des bases nettes que des bases brutes (-0,3%).



EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES						
	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Nombre d'articles supplémentaires	-114	-402	-85	160	133	-375
Bases brutes	0,3%	-0,4%	0,0%	1,2%	0,6%	0,2%
Valeur locative moyenne	0,5%	1,0%	0,3%	0,6%	0,1%	0,5%

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Bases brutes	0,3%	-0,4%	0,0%	1,2%	0,6%	0,2%
Abattements	0,5%	0,0%	1,1%	0,9%	0,5%	0,1%
Bases brutes abattues	0,3%	-0,5%	-0,3%	1,3%	0,6%	0,2%
Bases brutes exonérées	4,9%	-20,7%	41,4%	5,3%	3,2%	4,5%
Bases brutes articles imposés	-0,2%	1,7%	-3,3%	0,7%	0,3%	-0,4%
Bases nettes exonérées	4,9%	-21,7%	43,4%	5,3%	2,9%	4,4%
Bases nettes	-0,3%	1,7%	-3,8%	0,8%	0,3%	-0,3%

POIDS DES ABATTEMENTS DES ARTICLES IMPOSÉS



2.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties

Les bases brutes de la taxe foncières sur les propriétés bâties s'élèvent en 2019 à 69 421 m€ et se composent des locaux d'habitation (71%) et des locaux industriels et commerciaux (29%). Elles ont diminué de 0,2% en raison d'une diminution physique des bases des établissements industriels et commerciaux de 2,5%. L'évolution physique des locaux d'habitation, 0,7%, est proche de la moyenne de ces cinq dernières années.

Certains logements bénéficient d'exonérations temporaires (logements sociaux, logements situés en Z.U.S., personnes modestes sous conditions) faisant que la base imposable de 2019 s'élève à 65 796 m€.

COMPOSITION DES BASES DE FONCIER BÂTI



BASES BRUTES DE FONCIER BÂTI

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Locaux habitation	44 677	45 459	46 195	46 857	47 754	49 165
Ets industriels et commerciaux	18 589	18 762	19 281	20 101	20 327	20 256
Bases brutes	63 266	64 221	65 475	66 958	68 082	69 421

FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA BASE IMPOSÉE

	Moyenne 14-19	2015	2016	2017	2018	2019
Bases nettes n-1		59 868	61 277	62 057	63 527	64 554
+ Actualisation	716	539	613	248	762	1 420
+ Bases exo. revenant à imposition	128	402	49	51	108	27
- Variation exo. pers. modestes	49	-212	371	-20	134	-31
+ Evolution physique	390	256	490	1 150	290	-236
= Bases nettes n		61 277	62 057	63 527	64 554	65 796

ÉVOLUTION DES BASES

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Locaux habitation	0,8%	0,8%	0,6%	1,0%	0,7%	0,7%
Ets industriels et commerciaux	0,6%	0,0%	1,7%	3,8%	-0,1%	-2,5%
Bases brutes	0,7%	0,6%	0,9%	1,9%	0,5%	-0,2%
Bases nettes	0,8%	1,4%	0,3%	2,0%	0,4%	-0,3%

2.2. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est à dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice de moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

2.2.1. La contribution au FPIC

La contribution est déterminée sur le fondement du potentiel financier et du revenu moyen. Le territoire de Laval agglomération était potentiellement contributeur depuis 2014, son potentiel financier étant supérieur à 90% de la moyenne. Toutefois, la faiblesse du revenu imposable du territoire a permis de ne pas déclencher de contribution pour 2014 et 2015. Ceci n'est plus le cas depuis 2016 en raison des fusions intercommunales qui ont fait baisser les moyennes faisant que le territoire est devenu contributeur, ce qui a représenté 68 m€ pour la ville de Laval en 2019.

2.2.2. L'attribution du FPIC

L'attribution du FPIC est déterminée sur le fondement du potentiel financier, du revenu moyen et de l'effort fiscal. Le territoire de Laval Agglomération est éligible à l'attribution de 2012 à 2016. En 2017, le territoire a perdu l'éligibilité à la suite des différentes fusions intercommunales qu'il y a eu sur le territoire national. Dès lors, il a bénéficié du mécanisme de garantie. A la suite de la fusion entre le Laval Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Loiron, le territoire est redevenu éligible permettant à Laval de percevoir 613 m€ au titre du FPIC.

CONTRIBUTION AU FPIC						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Potentiel financier par hbt EI	612,4	608,6	612,4	606,0	618,6	593,5
90% potentiel financier moyen	605,0	598,2	581,3	555,8	557,9	566,1
Éligibilité à la contribution	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Ecart relatif au potentiel financier (a)	0,0123	0,0174	0,0536	0,0901	0,1087	0,0485
Ecart relatif au revenu (b)	-0,0671	-0,0641	-0,0594	-0,0338	-0,0637	-0,0737
Indice synthétique (75% x a + 25% x b)	0,0000	0,0000	0,0254	0,0592	0,0656	0,0179
Population Dgf epci	101 119	101 039	100 986	100 715	101 013	118 784
x indice synthétique	0,0000	0,0000	0,0254	0,0592	0,0656	0,0179
x valeur de point	61,43	84,46	117,23	122,38	118,60	117,71
= contribution FPIC	0	0	300	729	786	251
x CIF epci	36,1%	35,2%	37,0%	38,6%	44,8%	44,3%
= Contribution FPIC epci	0	0	111	281	353	111
⇒ Contribution FPIC communes (c)	0	0	189	448	434	140
Potentiel financier Laval	60 719	60 196	59 914	58 172	56 954	58 855
÷ PFI ensemble des communes LA	102 029	101 547	102 985	101 998	102 414	120 194
= Poids potentiel financier Laval (d)	60%	59%	58%	57%	56%	49%
⇒ Contribution FPIC Laval (c x d)	0	0	110	255	241	68

ATTRIBUTION DU FPIC						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ecart relatif au potentiel financier (a)	1,0976	1,0921	1,0545	1,0192	1,0021	1,0597
Ecart relatif au revenu (b)	1,0827	1,0791	1,0733	1,0447	1,0781	1,0895
Ecart relatif à l'effort fiscal (c)	1,2199	1,2079	1,1337	1,1194	1,1099	1,1098
Indice synthétique (a x 20% + b x 60% + d x 20%)	1,1131	1,1075	1,0816	1,0545	1,0692	1,0876
Rang	1 107	1 117	1 167	820	767	643
Dernier rang éligible	1 276	1 269	1 230	753	753	753
Éligibilité	oui	oui	oui	non	non	oui
Population Dgf epci	101 119	101 039	100 986	100 715	101 013	118 784
x indice synthétique	1,1131	1,1075	1,0816	1,0545	1,0692	1,0876
x valeur de point	14,24	19,17	23,66	22,49	22,41	22,31
= reversement FPIC initial	1 603	2 145	2 584	0	0	2 882
+ Garantie				2 326	1 977	0
= reversement FPIC	1 603	2 145	2 584	2 326	1 977	2 882
x CIF epci	36,1%	35,2%	37,0%	38,6%	44,8%	44,3%
= Reversement FPIC epci	579	756	956	897	887	1 276
⇒ Reversement FPIC communes (e)	1 023	1 389	1 628	1 429	1 090	1 607
Population dgf Laval	54 488	54 266	54 090	53 405	52 705	53 112
Potentiel financier hbt Laval	1 114,4	1 109,3	1 107,7	1 087,1	1 080,6	1 108,9
Population Laval / Pfi Lavalhbt (f)	48,9	48,9	48,8	49,1	48,8	47,9
Σ Population / PFI hbt ensemble communes LA (g)	103,1	103,6	101,5	101,5	99,1	125,7
= Reversement FPIC Laval (e x f / g)	485	656	783	692	537	613

2.3. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires s'élèvent en 2019 à 3 976 m€. La ville ne bénéficie plus de dotation de solidarité communautaire dans la mesure où elle a été intégrée dans l'attribution de compensation en 2018.

L'attribution de compensation est en diminution de 532 m€ par rapport à 2018 du fait de :

- L'impact année pleine de la mutualisation entre la ville et l'agglomération des directions services urbains et infrastructure et aménagement (-160 m€),
- l'arrêt définitif du montant pour le PLUI (-27 m€),
- la mutualisation de la direction des affaires culturelles (-209 m€),
- Une première tranche au titre de l'aménagement du conservatoire (-136 m€).

Ces changements ont entraîné des transferts de charges de la ville vers l'agglomération. Pour assurer le financement de ces charges au niveau de l'agglomération, elles sont retenues sur l'attribution de compensation, neutralisant ainsi l'impact sur l'équilibre budgétaire des transferts.

LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES						
en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Attribution compensation	7 118	5 441	3 900	1 955	4 508	3 976
Dotation solidarité communautaire	4 517	4 517	4 484	4 209	0	0

2.4. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent en 2019 à 11 833 m€ et se composent de la dotation globale de fonctionnement (86%) et des compensations fiscales (14%).

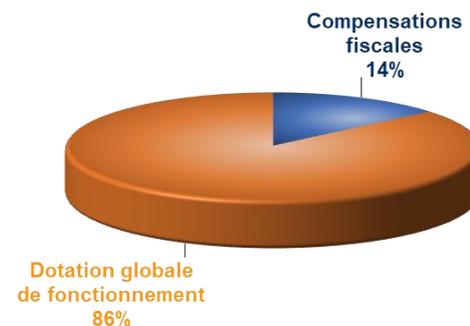
Par rapport à 2018, ils sont en augmentation de 1,7%, ce qui s'explique par la progression des compensations fiscales (+4,1%) et de la dotation globale de fonctionnement (+1,3%). La dotation forfaitaire qui est la principale composante de la dotation globale de fonctionnement est la seule à être en diminution par rapport à 2018 du fait de la baisse de la population, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation ayant augmenté.

2.4.1. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales s'élèvent à 1 651 m€ en 2019 et se composent de la compensation de taxe d'habitation (91%) et des compensations de taxes foncières (9%). A noter que l'ancienne dotation de taxe professionnelle appelée dotation unique spécifique s'est éteinte en 2018.

Par rapport à 2018, elles sont en hausse de 4,1% chacune des composantes étant en augmentation.

COMPOSITION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT



LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT						
en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Compensations fiscales	1 641	1 558	1 291	1 559	1 586	1 651
+ Dotation globale de fonctionnement	13 150	11 783	10 342	9 891	10 051	10 182
= Concours financiers de l'Etat	14 791	13 341	11 632	11 449	11 636	11 833

EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Compensations fiscales	0,1%	-5,0%	-17,1%	20,7%	1,7%	4,1%
Dotation globale de fonctionnement	-5,0%	-10,4%	-12,2%	-4,4%	1,6%	1,3%
Concours financiers de l'Etat	-4,4%	-9,8%	-12,8%	-1,6%	1,6%	1,7%

LES COMPENSATIONS FISCALES

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Compensation taxe d'habitation	1 091	1 195	944	1 367	1 445	1 505
+ Compensation taxes foncières	246	162	177	139	141	146
+ Compensation taxe professionnelle	304	201	170	53	0	0
= Total compensations fiscales	1 641	1 558	1 291	1 559	1 586	1 651

EVOLUTION DES COMPENSATIONS FISCALES

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Compensation taxe d'habitation	6,6%	9,5%	-21,0%	44,9%	5,7%	4,2%
Compensation taxes foncières	-9,9%	-33,9%	9,0%	-21,6%	1,3%	3,6%
Compensation taxe professionnelle	s.o.	-33,9%	-15,2%	-68,9%	-100,0%	s.o.
Total compensations fiscales	0,1%	-5,0%	-17,1%	20,7%	1,7%	4,1%

2.4.1.1. *Compensations de taxe d'habitation et taxes foncières*

Sous certaines conditions, les personnes modestes bénéficient d'une exonération laquelle est compensée par l'Etat sur la base des taux d'imposition de 1991. Ces compensations vont donc évoluer au rythme des bases nettes exonérées avec une année de retard (cf supra).

Les logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situées en Z.U.S. bénéficie d'un abattement de 40% compensé par l'Etat de même que les commerces situés en Z.U.S.

Les logements bénéficiant d'aides (PLAI, PLUS) sont exonérés de taxe foncière pour lesquelles l'Etat verse une compensation.

A noter qu'à la suite de l'intégration des compensations de taxes foncières dans les variables du pacte de stabilité en 2009, ces dernières font l'objet d'une minoration. En 2019, cette minoration aboutie à un abattement en moyenne de 80%.

2.4.1.2. *Compensation de « taxe professionnelle »*

Cette compensation s'est éteinte en 2018.

COMPENSATION TAXE D'HABITATION « PERSONNES MODESTES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases nettes exonérées TH n-1	5 827	6 380	5 038	7 297	7 716	8 038
x taux TH 1991	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%
= compensation TH n	1 091	1 195	944	1 367	1 445	1 505

COMPENSATION FONCIER BÂTI « PERSONNES MODESTES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases nettes exonérées FB n-1	1 021	982	770	1 142	1 122	1 256
x taux FB 1991	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%
= Compensation FB initiale	237	228	179	265	260	292
x Indexation "contrat"	0,3994	0,2641	0,2239	0,0697	0,0697	0,0697
= compensation FB n	95	60	40	18	18	20

COMPENSATION FONCIER BÂTI « ZONES URBAINES SENSIBLES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Exo. zus logement n	906	905	1 015	1 019	1 030	1 057
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	25,91%	25,91%	25,91%	25,91%
= Compensation FB Z.U.S. initiale	261	260	263	264	267	274
x Indexation "contrat"	0,3994	0,2641	0,3990	0,3997	0,3997	0,3997
= compensation FB Z.U.S. lgt n	104	69	105	105	107	110
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Exo. zus commerces	0	0	0	5	17	17
x taux FB 2014	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%
= Compensation FB Z.U.S. initiale	0	0	0	1	5	5
x Indexation "contrat"	0,0000	1,0000	0,8481	0,2639	0,2639	0,2626
= compensation FB Z.U.S. lgt n	0	0	0	0	1	1

COMPENSATION FONCIER BÂTI « EXONÉRATIONS LONGUES DURÉES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Exo. PLAI, PLUS n-1	333	337	432	436	481	490
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	25,91%	25,91%	25,91%	25,91%
= Compensation FB PLAI, PLUS initiale	96	97	112	113	125	127
x Indexation "contrat"	0,3994	0,2641	0,2239	0,0697	0,0697	0,0693
= compensation FB PLAI, PLUS n	38	26	25	8	9	9

COMPENSATION FONCIER NON BÂTI						
<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bases nettes exonérée FNB n	25	25	25	25	25	25
x taux FNB 2005	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%
x indice DGF	1,079	1,043	0,952	0,864	0,802	0,701
= Compensation FNB n	9	9	8	7	7	6

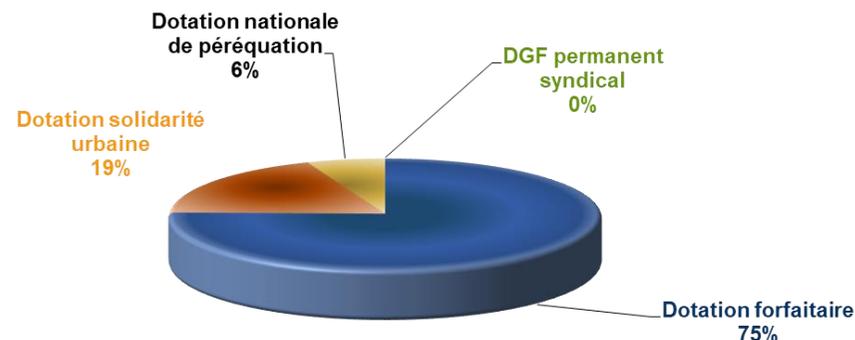
2.4.2. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF), qui s'élève en 2019 à 10 152 m€, se compose de trois dotations :

- La dotation forfaitaire (75%),
- La dotation de solidarité urbaine (19%),
- La dotation nationale de péréquation (6%).

En 2019, elle a connu une augmentation de 1,3% en raison de la progression de la dotation de solidarité urbaine (+6,8%) et de la dotation nationale de péréquation (+20%), la dotation forfaitaire ayant diminué de 1%.

COMPOSITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	11 520	10 091	8 576	7 811	7 749	7 672
+ Dotation solidarité urbaine	1 360	1 372	1 386	1 628	1 777	1 899
+ Dotation nationale de péréquation	246	295	354	425	509	611
+ DGF permanent syndical	25	25	26	27	15	0
= Dotation globale de fonctionnement	13 150	11 783	10 342	9 891	10 051	10 182

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	Moyenne	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Dotation forfaitaire	-7,8%	-12,4%	-15,0%	-8,9%	-0,8%	-1,0%
Dotation solidarité urbaine	6,9%	0,9%	1,0%	17,5%	9,2%	6,8%
Dotation nationale de péréquation	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
DGF permanent syndical	-100,0%	0,6%	1,9%	5,7%	-46,1%	-100,0%
Dotation globale de fonctionnement	-5,0%	-10,4%	-12,2%	-4,4%	1,6%	1,3%

2.4.2.1. La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire a fait l'objet d'une simplification en 2015 par la fusion de ses quatre composantes.

Dorénavant, deux facteurs font évoluer la dotation forfaitaire :

- La variation de population ;
- L'application de l'écrêtement dès lors où le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

En 2019, la dotation forfaitaire s'élève à 7 672 m€ soit une baisse de 1,0% par rapport à 2018.

2.4.2.2. La dotation nationale de péréquation (DNP)

Laval est éligible à la DNP dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10% ni augmenter de plus de 20%.

Comme prévu et en l'absence de nouvelle réforme, la ville de Laval a vu sa dotation progresser cette année de 20%.

DÉTERMINATION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire de référence n-1		11 515	10 091	8 576	7 811	7 749
+ Variation population		-26	-20	-67	-17	-29
+ Ecrêtement		-59	-115	-67	-45	-48
+ Contribution au redressement		-1 339	-1 380	-632	0	0
= Dotation forfaitaire	11 520	10 091	8 576	7 811	7 749	7 672
Evolution dotation forfaitaire		-12,4%	-15,0%	-8,9%	-0,8%	-1,0%

ELIGIBILITÉ A LA DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Potentiel financier par habitant	1 114,3	1 109,3	1 107,7	1 087,1	1 080,6	1 108,1
Potentiel financier par hbt strate	1 297,2	1 290,8	1 294,8	1 268,0	1 262,9	1 286,7
Rapport PFin/PFin de la strate	86%	86%	86%	86%	86%	86%
Plafond d'éligibilité au PFin	105%	105%	105%	105%	105%	105%
Effort fiscal commune	1,483	1,470	1,448	1,339	1,338	1,332
Effort fiscal strate	1,183	1,161	1,156	1,167	1,178	1,162
Eligibilité au FNP/DNP	oui	oui	oui	oui	oui	oui

DÉTERMINATION DE LA DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population DGF	54 488	54 266	54 090	53 510	53 365	53 112
x Ecart de potentiel financier	0,1909	0,1906	0,1945	0,1927	0,1944	0,1888
x Valeur de point	67,4	69,7	69,7	67,7	67,1	68,6
= FNP/DNP initial part principale	701	721	734	698	696	688
- Ecrêtement	456	426	380	273	186	77
= FNP/DNP part principale	246	295	354	425	509	611

2.4.2.3. La dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine a été réformée en 2017. Elle bénéficie désormais au trois premiers tiers (au lieu des trois premiers quarts) des communes de 10 000 habitants et plus, classées, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. Les pondérations des critères de l'indice ont été modifié à savoir que le poids du potentiel financier est passé de 45% à 30% au bénéfice du revenu imposable qui est passé de 10% à 25%.

Le poids de la part des bénéficiaires aux A.P.L. a été maintenu à 30% et celui du taux de logement social à 15%.

Pour chacun des critères, la progression sur le territoire de Laval a été légèrement plus favorable que pour la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants faisant que l'indice synthétique a légèrement diminué.

Laval est donc passé de la 364^{ème} place à la 372^{ème}. Le dernier éligible étant classé 688^{ème}, Laval bénéficie d'une majoration calculée notamment en fonction de sa population et de l'indice synthétique.

	2017	2018	2019
Population DGF	53 510	53 365	53 112
x Indice synthétique	1,143	1,143	1,145
x Effort fiscal plafonné à 1,3	1,3	1,3	1,3
x Valeur de point	1,162	0,686	0,575
x Coefficient de rang	2,066	2,145	2,110
x Coefficient ZUS/ZFU	1,265	1,266	1,267
= Majoration DSU	242	150	122

CRITÈRE : POTENTIEL FINANCIER						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Potentiel Financier moyen par hbt	1 324	1 311	1 308	1 296	1 283	1 293
/ Potentiel financier Laval	1 114	1 109	1 108	1 087	1 081	1 108
x Pondération PFin	45%	45%	45%	30%	30%	30%
= Part potentiel financier	0,535	0,532	0,532	0,358	0,356	0,350

CRITÈRE : PART DE BÉNÉFICIAIRES APL						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'A.P.L.	14 491	14 434	14 406	14 404	14 519	14 561
Total des logements	26 020	26 043	25 777	25 761	25 928	26 063
A.P.L. / Total des logements	55,7%	55,4%	55,9%	55,9%	56,0%	55,9%
/ Taux d'A.P.L. moyen	52,5%	52,4%	51,9%	51,7%	51,6%	51,5%
x Pondération A.P.L.	30%	30%	30%	30%	30%	30%
= Part A.P.L.	0,318	0,318	0,323	0,324	0,326	0,325

CRITÈRE : PART DE LOGEMENTS SOCIAUX						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Logements sociaux	6 960	7 094	7 079	7 068	7 077	7 081
Total des logements	26 020	26 043	25 777	25 761	25 928	26 063
Logements sociaux / Total lgts	26,7%	27,2%	27,5%	27,4%	27,3%	27,2%
/ Taux LS moyen	22,7%	22,8%	22,8%	23,0%	23,0%	23,2%
x Pondération LS	15%	15%	15%	15%	15%	15%
= Part logements sociaux	0,177	0,179	0,180	0,179	0,178	0,176

CRITÈRE : REVENU IMPOSABLE						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenu moyen	14 507	14 738	14 808	14 979	15 181	15 397
/ Revenu imposable par habitant	12 054	12 244	12 530	13 277	12 834	13 068
x Pondération revenu imposable	10%	10%	10%	25%	25%	25%
= Part revenu imposable	0,120	0,120	0,118	0,282	0,296	0,295

DÉTERMINATION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part potentiel financier	0,535	0,532	0,532	0,358	0,356	0,350
+ Part A.P.L.	0,318	0,318	0,323	0,324	0,326	0,325
+ Part logements sociaux	0,177	0,179	0,180	0,179	0,178	0,176
+ Part revenu imposable	0,120	0,120	0,118	0,282	0,296	0,295
= Indice synthétique	1,151	1,149	1,153	1,143	1,155	1,145

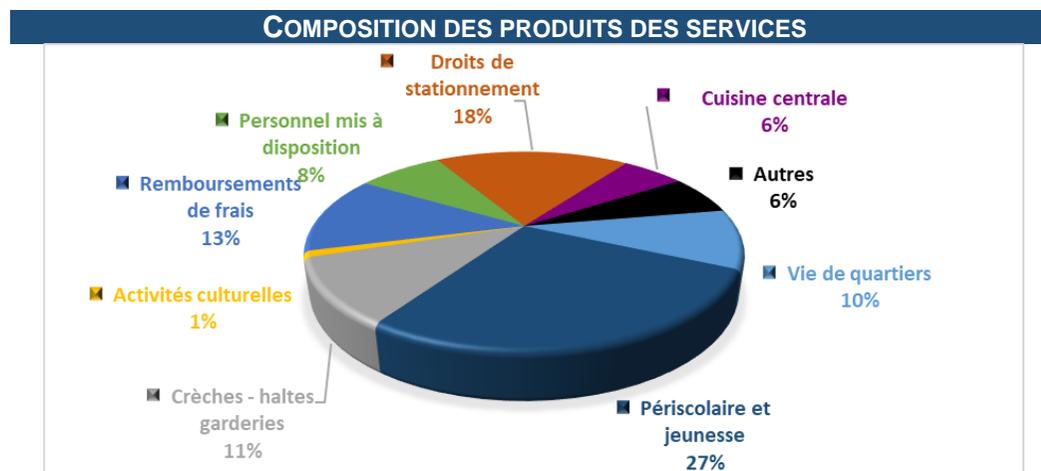
2.5. Les produits des services

Les produits des services s'élèvent en 2019 à 6 864 m€. Ils se composent principalement des recettes des services périscolaires et jeunesse (27%), des remboursements de frais et personnel mis à disposition (21%), des droits de stationnement (18%), des structures de la petite enfance (11%) et de la cuisine centrale (6%).

Par rapport à 2018, ils sont en augmentation de 5,6% ce qui s'explique principalement par :

- Les droits de stationnement suite au recours à l'ANTAI pour le recouvrement du forfait post stationnement ;
- Les remboursements de frais qui s'explique par des remboursements de mutuelles pour des accidents du travail.

A l'inverse, le produit de la cuisine centrale du fait de l'ouverture du nouvel EHPAD en juillet 2018 lequel dispose de sa propre cuisine.



en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Vie de quartiers	590	639	705	691	689	662
Périscolaire et jeunesse	1 615	1 617	1 652	1 681	1 795	1 887
Crèches - haltes garderies	825	824	777	769	745	727
Activités culturelles	677	696	748	137	49	70
Remboursements de frais	1 839	1 628	1 692	668	739	874
Personnel mis à disposition	410	458	406	659	589	546
Droits de stationnement	679	695	659	725	982	1 250
Cuisine centrale	569	582	686	593	508	400
Autres	394	364	443	441	406	448
Produit des services	7 598	7 504	7 769	6 366	6 503	6 864

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Vie de quartiers	2,3%	8,3%	10,2%	-2,0%	-0,2%	-3,9%
Périscolaire et jeunesse	3,2%	0,1%	2,2%	1,7%	6,8%	5,1%
Crèches - haltes garderies	-2,5%	0,0%	-5,8%	-0,9%	-3,2%	-2,4%
Activités culturelles	-36,4%	2,8%	7,5%	-81,7%	-64,6%	44,7%
Remboursements de frais	-13,8%	-11,5%	3,9%	-60,5%	10,6%	18,3%
Personnel mis à disposition	5,9%	11,7%	-11,2%	62,1%	-10,5%	-7,3%
Droits de stationnement	13,0%	2,3%	-5,1%	10,1%	35,4%	27,2%
Cuisine centrale	-6,8%	2,2%	18,0%	-13,6%	-14,3%	-21,4%
Autres	2,6%	-7,5%	21,6%	-0,4%	-8,1%	10,5%
Produit des services	-2,0%	-1,2%	3,5%	-18,1%	2,2%	5,6%

(1) Les droits de stationnement qui étaient précédemment classés dans les taxes ont été reclassés en produit de service afin d'avoir des données comparables.

2.6. Les autres produits de fonctionnement

2.6.1. Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes s'élèvent en 2019 à 3 357 m€. Ils se composent principalement des droits de mutation (57%), de la taxe sur l'électricité (27%) et de la taxe locale sur la publicité extérieure (13%).

Par rapport à 2018, ils sont en diminution de 6,4%, principalement en raison de la hausse de la taxe sur la publicité extérieure. Ceci s'explique d'une part en raison du niveau élevé de 2018 mais également du fait que certains établissements ont démonté des dispositifs notamment pour passer en dessous de 50m², le tarif passant alors de 80€/m² à 40€/m².

Les droits de mutation ont continué à progresser (+6,1%) témoignant d'un dynamisme du marché immobilier sur le territoire.

2.6.2. Subventions et participations

Les subventions et participations s'élèvent en 2019 à 5 570 m€. Elles se composent essentiellement des subventions pour la petite enfance (44%), pour la jeunesse (31%) et du fonds de concours de Laval Agglomération (11%).

Elles sont en augmentation de 11,5% par rapport à 2018 ce qui s'explique principalement par :

- le fonds de concours de Laval Agglomération (632 m€) ;
- des subventions de la CAF pour les activités des maisons de quartier.

A l'inverse les subventions de l'Etat ont diminué pour l'accueil périscolaire conduisant à une baisse de 7% des subventions du secteur enfance jeunesse.

LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Droits de mutation	1 184	1 275	1 493	1 716	1 798	1 908
Taxe électricité	944	909	916	945	911	908
Taxe publicité	349	310	608	420	774	436
Occupation du domaine public	52	46	64	14	39	40
Droits de place	64	64	66	57	64	66
Autres	0	0	23	5	0	0
Autres impôts et taxes	2 594	2 604	3 170	3 158	3 586	3 357

EVOLUTION DES AUTRES IMPÔTS ET TAXES						
	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Droits de mutation	10,0%	7,6%	17,1%	14,9%	4,8%	6,1%
Taxe électricité	-0,8%	-3,7%	0,8%	3,1%	-3,6%	-0,4%
Taxe publicité	4,5%	-11,1%	95,8%	-30,8%	84,1%	-43,7%
Occupation du domaine public	-5,3%	-10,8%	37,4%	-77,5%	171,9%	1,5%
Droits de place	0,5%	-0,9%	2,8%	-12,6%	11,9%	2,9%
Autres impôts et taxes	5,3%	0,4%	21,7%	-0,4%	13,5%	-6,4%

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Petite enfance	2 138	2 150	2 163	2 442	2 408	2 441
Enfance jeunesse	1 020	1 017	1 068	1 074	1 834	1 705
Vie de quartier	152	138	156	154	38	136
Activités culturelles	409	392	435	286	315	246
Gymnases	110	92	124	113	102	100
Emplois avenir	129	123	93	84	52	24
FCTVA	0	0	0	11	6	16
Fonds de concours aggro	0	0	0	0	0	632
Autres subventions et participations	674	512	226	300	242	270
Subventions et participations	4 632	4 424	4 264	4 464	4 997	5 570

EVOLUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION						
	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Petite enfance	2,7%	0,6%	0,6%	12,9%	-1,4%	1,4%
Enfance jeunesse	10,8%	-0,3%	5,0%	0,6%	70,7%	-7,0%
Vie de quartier	-2,2%	-9,2%	12,7%	-1,1%	-75,4%	258,5%
Activités culturelles	-9,6%	-4,0%	10,9%	-34,3%	10,2%	-21,9%
Gymnases	-1,8%	-16,0%	34,7%	-8,5%	-10,5%	-1,6%
Emplois avenir	-28,8%	-4,5%	-24,2%	-10,3%	-37,9%	-54,7%
Autres subventions et participations	-16,7%	-24,1%	-55,9%	33,1%	-19,3%	11,5%
Subventions et participations	3,8%	-4,5%	-3,6%	4,7%	11,9%	11,5%

2.6.3. Atténuations de charges

Le produit des atténuations de charges s'élève en 2019 à 409 m€ et se compose des remboursements de frais de personnel (161 m€) et de la valorisation de la main d'œuvre des travaux en régie (248 m€).

2.6.4. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent en 2019 à 400 m€ et se composent essentiellement des loyers (314 m€) et des redevances d'affermage (83 m€).

Les loyers ont fortement diminué du fait de l'ouverture du nouvel EHPAD qui a conduit à la fin de la location de l'Epine à l'été 2018.

2.7. Les produits exceptionnels

En 2019, les produits exceptionnels s'élèvent à 139 m€ et se composent essentiellement des indemnités de sinistres (66 m€).

LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rbst frais de personnel	204	206	211	214	194	161
Travaux en régie valorisation personnel	165	231	93	167	174	248
Atténuations de charge	370	437	304	381	368	409

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Loyers	373	349	361	531	423	314
Redevance fermiers	153	106	67	66	67	83
Autres	1	1	3	3	2	3
Autres produits de gestion	528	456	430	600	492	400

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indemnités de sinistre	176	146	210	195	75	66
Récupération TVA	62	6	15	5	2	5
Remboursement énergies	24	102	92	1	0	0
Produits financiers	0	1	39	19	19	19
Indemnisation passerelle	0	0	890	0	0	0
Reprises sur provisions	0	0	0	0	108	0
Autres produits exceptionnels	61	47	174	45	42	49
Produits except. et financiers	323	301	1 419	266	246	139

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1. Le fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 51 241 m€ en 2019 et se composent principalement des dépenses de personnel (67%) et des charges à caractère général (21%).

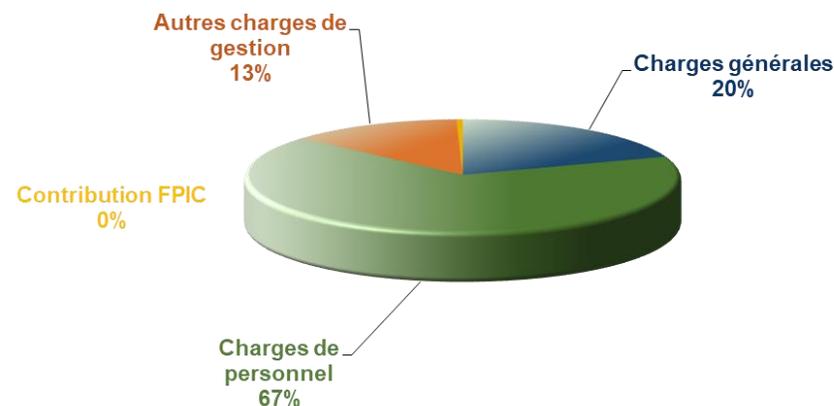
Elles sont stables par rapport à 2018, toutefois les charges à caractère général sont progression de 4,4% ce qui a été neutralisé par une baisse des dépenses de personnel, des autres charges de gestion et de la contribution au FPIC.

L'accroissement des charges à caractère général s'explique par :

- une progression des dépenses d'énergies qui s'explique par le changement de fournisseur de gaz (cf infra), des fuites d'eau sur certains sites,
- l'impact du bilan de la mutualisation qui fait désormais l'objet d'une dépense contre une retenue sur la dotation de solidarité communautaire précédemment,
- un nouveau loyer pour l'espace culturel et associatif (ex Scomam).

La baisse importante de la contribution au FPIC s'explique par le fait que le territoire est redevenu éligible à la suite de la fusion entre Laval Agglomération et la communauté de communes du Pays de Loiron (cf supra).

COMPOSITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges générales	11 945	10 870	10 285	10 255	10 103	10 545
+ Charges de personnel	43 883	42 244	40 539	37 340	34 175	34 123
+ Autres charges de gestion	6 691	6 697	6 583	6 832	6 703	6 504
+ Contribution FPIC	0	0	110	255	241	69
= Charges de fonct. courant	62 519	59 812	57 517	54 683	51 222	51 241

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Charges générales	-2,5%	-9,0%	-5,4%	-0,3%	-1,5%	4,4%
Charges de personnel	-4,9%	-3,7%	-4,0%	-7,9%	-8,5%	-0,2%
Autres charges de gestion	-0,6%	0,1%	-1,7%	3,8%	-1,9%	-3,0%
Contribution FPIC	s.o.	s.o.	s.o.	132,0%	-5,6%	-71,3%
Charges de fonct. courant	-3,9%	-4,3%	-3,8%	-4,9%	-6,3%	0,0%

3.1.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent en 2019 à 10 545 m€. Les principales dépenses concernent les énergies (30%), l'alimentation (9%) et les fournitures (8%).

Par rapport à 2018, elles sont en hausse de 4,4%, cette hausse s'explique essentiellement par :

- la forte progression des dépenses des énergies (+6,9%), ceci ayant plusieurs facteurs d'explications (cf infra).
- le bilan de la mutualisation qui était précédemment impacté sur la dotation de solidarité communautaire. Cette dernière ayant été fusionnée avec l'attribution de compensation, le bilan de la mutualisation fait désormais l'objet d'une dépense directe,
- Le nouveau loyer pour la part de la Scomam appartenant à l'agglomération occupé pour des besoins de la ville.

En dehors de ces dépenses, les charges à caractère général sont en diminution de 1,1%.

en milliers d'euro	2018	2019	2018/2019
Energies	2 947	3 152	6,9%
Bilan mutualisations	47	297	n.s.
Loyer Scomam	0	69	s.o.
Autres	7 108	7 027	-1,1%
Total	10 103	10 545	4,4%

Les dépenses d'alimentation ont fortement contribué à la diminution de ces dépenses ce qui résulte principalement du nouvel EHPAD qui dispose désormais de sa propre cuisine.

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Energies	3 358	3 086	2 763	3 005	2 947	3 152
Alimentation	1 234	1 224	1 171	1 281	1 166	1 002
Fournitures	844	848	782	812	792	843
Maintenance	746	670	607	542	569	601
Publicité, relations publiques	568	417	360	370	332	324
Locations mobilières	498	410	366	285	339	417
Affranchissement et télécom	320	272	280	246	238	193
Honoraires	262	347	423	398	287	344
Locations immobilières	708	712	641	506	440	508
Assurances	298	307	293	295	261	228
Petit équipement	497	504	411	485	452	461
Voirie	230	194	199	178	126	143
Transports	238	224	183	174	153	155
Déplacements et réceptions	102	67	56	100	113	89
Fournitures d'entretien	98	79	82	74	68	92
Formation	126	69	77	68	72	89
Remboursement frais agglomération	0	0	0	0	122	394
Quartier Ferrié	152	0	0	0	0	0
Autres charges générales	1 665	1 439	1 592	1 435	1 621	1 511
Charges à caract. général*	11 945	10 870	10 285	10 255	10 103	10 545

* : hors fourniture des travaux en régie

EVOLUTION DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Energies	-1,3%	-8,1%	-10,5%	8,7%	-1,9%	6,9%
Alimentation	-4,1%	-0,8%	-4,3%	9,4%	-9,0%	-14,1%
Fournitures	0,0%	0,4%	-7,8%	3,9%	-2,4%	6,3%
Maintenance	-4,2%	-10,1%	-9,5%	-10,7%	5,0%	5,6%
Publicité, relations publiques	-10,6%	-26,6%	-13,7%	3,0%	-10,3%	-2,4%
Locations mobilières	-3,5%	-17,7%	-10,7%	-22,0%	18,8%	22,8%
Affranchissement et télécom	-9,6%	-15,0%	2,8%	-12,0%	-3,3%	-18,8%
Honoraires	5,6%	32,5%	21,8%	-5,9%	-27,8%	19,7%
Locations immobilières	-6,4%	0,6%	-10,1%	-21,0%	-13,0%	15,4%
Assurances	-5,3%	3,0%	-4,5%	0,6%	-11,5%	-13,0%
Petit équipement	-1,5%	1,4%	-18,5%	18,1%	-6,8%	1,8%
Voirie	-9,1%	-15,9%	2,8%	-10,8%	-29,1%	13,4%
Transports	-8,3%	-6,2%	-18,1%	-4,8%	-12,2%	1,2%
Déplacements et réceptions	-2,7%	-34,2%	-16,8%	79,2%	13,3%	-21,4%
Fournitures d'entretien	-1,4%	-19,1%	3,5%	-10,1%	-7,4%	33,8%
Formation	-6,7%	-45,5%	11,5%	-11,8%	6,5%	23,7%
Remboursement frais agglomération	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	223,2%
Autres charges générales	-1,9%	-13,6%	10,6%	-9,9%	13,0%	-6,8%
Charges à caract. général	-2,5%	-9,0%	-5,4%	-0,3%	-1,5%	4,4%

Les dépenses d'énergie regroupent l'électricité, le gaz, le chauffage urbain, l'eau, les combustibles et le carburant.

Au sein des dépenses d'électricité, les dépenses pour les espaces publics sont en diminution significative pour la deuxième année consécutive en raison des investissements réalisés en matière d'économie d'énergie et de la réduction des plages d'éclairage dans des lotissements.

Le gaz est le facteur qui progresse le plus au sein des énergies ce qui s'explique par changement de prestataire conduisant à un mode de facturation différente. Ainsi, le prestataire précédent facturait au semestre alors que le nouveau prestataire facture au mois. Il en résulte, pour de nombreux bâtiments, une facturation qui représente jusque 18 mois de consommation. A cela s'ajoute un manque de rigueur dans la facturation du précédent fournisseur qui n'avait pas facturé certains bâtiments pendant de nombreux mois faisant par exemple que la salle polyvalente ainsi que la salle de quartier du Tertre ont fait l'objet d'une facturation de 36 mois.

La progression des dépenses d'eau s'explique par l'accroissement de la consommation des bouches d'arrosage (+6 137 m³) et de trois sites : le Foirail (+3 306 m³) et les terrains de football du site de l'Aubépin (+5 904m³) en raison de fuites et le stade avenue Pierre de Coubertin (+4 291m³)

Trois types de carburant sont utilisés : le gazole, le sans plomb, le gazole non routier. L'accroissement des dépenses de 10% s'explique exclusivement par l'augmentation des quantités payées, le prix moyen de chacun de ces carburants ayant diminué entre 2018 et 2019.

en milliers d'euro	2017	2018	2019	2017/2018	2018/2019
Electricité bâtiments	933	899	931	-3,6%	3,6%
Electricité espaces publics	557	503	434	-9,7%	-13,7%
Gaz	523	564	710	7,7%	25,9%
Chauffage urbain	122	217	213	77,7%	-1,6%
Eau	245	199	242	-18,6%	21,4%
Combustibles	38	25	27	-34,9%	8,8%
Carburant	586	541	595	-7,8%	10,0%
Total	3 005	2 947	3 152	-1,9%	6,9%

Evolution des dépenses d'eau

	2018	2019	2018/2019
Foirail	4 528 €	15 890 €	11 362 €
Stade Coubertin	26 804 €	39 976 €	13 172 €
Terrains Aubépin	9 245 €	17 110 €	7 866 €
Bouches d'arrosage	29 724 €	39 700 €	9 976 €
Autres	129 091 €	129 302 €	211 €
Total	199 392 €	241 978 €	42 586 €

	quantités payées			prix moyen	
	2018	2019	2018/2019	2018	2019
Gazole	341 999 l	370 987 l	8,5%	1,1710	1,1636
Sans plomb	19 001 l	24 000 l	26,3%	0,7582	0,7337
Gazole non routier	65 000 l	74 980 l	15,4%	1,2563	1,2556

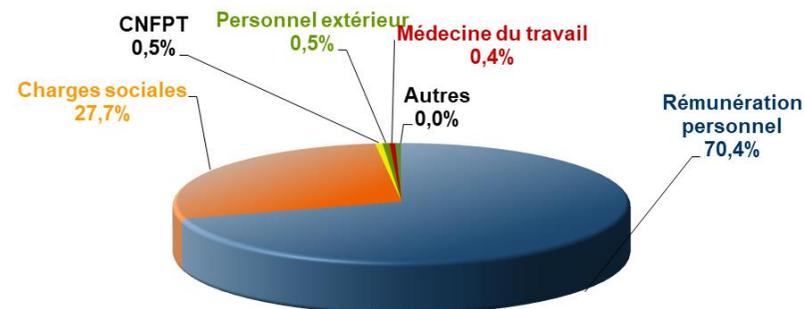
3.1.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2019 à 34 123 m€ et se composent principalement de la rémunération des agents (70%) et des charges sociales (28%).

Par rapport à 2018, elles ont diminué de 0,2%. Toutefois cette baisse résulte essentiellement de la mutualisation avec Laval Agglomération de la direction des affaires culturelles. A périmètre constant, elles sont en progression de 0,5%.

Ce faible niveau de progression s'explique par les efforts entrepris pour une amélioration de la gestion de la collectivité et a été amplifié par les difficultés de recrutement que l'on peut constater au niveau national tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

LA COMPOSITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



LES DÉPENSES DE PERSONNEL

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunération personnel	30 824	29 593	28 275	25 965	24 033	24 016
Charges sociales	12 398	11 994	11 472	10 631	9 476	9 460
Personnel extérieur	0	4	173	178	153	174
CNFPT	252	244	210	195	179	179
Médecine du travail	170	146	147	144	153	133
FJT	237	263	261	227	164	147
Autres	0	0	1	0	17	14
Charges de personnel	43 883	42 244	40 539	37 340	34 175	34 123

EVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Rémunération personnel	-4,9%	-4,0%	-4,5%	-8,2%	-7,4%	-0,1%
Charges sociales	-5,3%	-3,3%	-4,4%	-7,3%	-10,9%	-0,2%
CNFPT	-6,6%	-3,3%	-13,7%	-7,4%	-8,1%	0,1%
Médecine du travail	-4,8%	-14,0%	0,6%	-2,1%	6,0%	-12,9%
FJT	s.o.	s.o.	n.s.	-13,0%	-27,8%	-10,4%
Charges de personnel	-4,9%	-3,7%	-4,0%	-7,9%	-8,5%	-0,2%

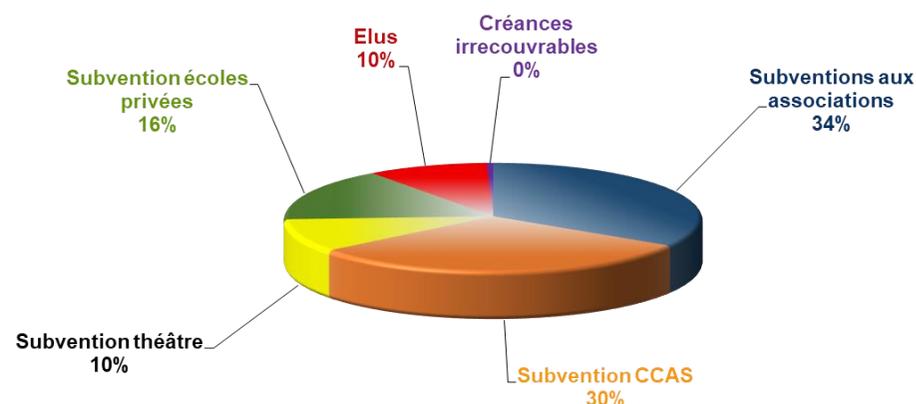
3.1.3. Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes correspondent aux subventions (associations, CCAS, théâtre, écoles privées), aux dépenses relatives aux élus (indemnités, cotisations, frais de missions, formations) et aux créances irrécouvrables.

En 2019, elles s'élèvent à 6 504 m€ et se composent principalement des subventions aux associations (34%), de la subvention au CCAS (30%) et des subventions aux écoles privées (16%).

Par rapport à 2018, elles sont en baisse de 3,6% notamment en raison de la baisse de la subvention au CCAS.

LA COMPOSITION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions aux associations	2 645	2 612	2 568	2 455	2 296	2 213
Subvention CCAS	1 900	1 850	1 700	2 056	2 065	1 965
Subvention théâtre	525	603	607	601	616	640
Subvention écoles privées	1 027	1 013	1 052	1 046	1 013	1 029
Elus	516	529	545	564	620	620
Créances irrécouvrables	74	87	105	100	89	32
Autres	4	4	5	6	4	2
Autres charges gestion courante	6 691	6 697	6 583	6 832	6 703	6 504

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	Moyenne 14-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Subventions aux associations	-3,5%	-1,2%	-1,7%	-4,4%	-6,5%	-3,6%
Subvention CCAS	0,7%	-2,6%	-8,1%	20,9%	0,4%	-4,8%
Subvention théâtre	4,0%	14,9%	0,7%	-1,0%	2,5%	3,9%
Subvention écoles privées	0,0%	-1,4%	3,9%	-0,6%	-3,2%	1,6%
Elus	3,7%	2,6%	3,0%	3,5%	9,9%	0,0%
Créances irrécouvrables	-15,6%	16,6%	21,1%	-4,4%	-11,4%	-64,1%
Autres charges gestion courante	-0,6%	0,1%	-1,7%	3,8%	-1,9%	-3,0%

3.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent en 2019 à 1 672 m€ et se composent essentiellement de la soulte annuelle versée à DEPFA BANK pour la sortie du produit toxique (65%) et de la subvention au budget annexe parking (21%).

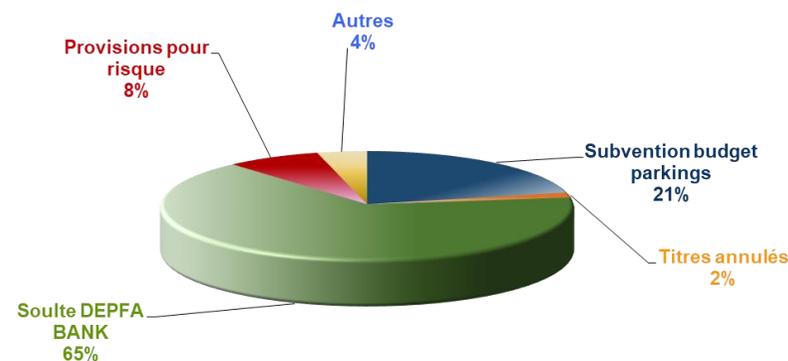
La sortie du produit toxique au début de l'année 2017 permettant à la ville de sortir du risque de change entre l'euro et le franc suisse fait que la ville doit verser pendant huit années une soulte de sortie annuelle de 1 094 m€. Cela conduit à payer 3 282 m€ sur les trois dernières années alors qu'il aurait été payé 7 436 m€ si le produit avait été conservé soit un bilan positif de 4 154 m€. Depuis 2017, le franc Suisse s'est apprécié, la parité étant actuellement de 1,05 donnant un taux d'intérêt autour de 40%. Si les taux de change anticipés se vérifiaient (autour de 1,05 et 1,04 jusque 2024), le bilan global de la sortie serait de 4 231 m€.

Concernant la subvention au budget parking, la baisse de la redevance du concessionnaire (-32 m€) conjoint à une baisse des intérêts des emprunts (-9 m€) a conduit à accroître la subvention d'équilibre de 23 m€.

En 2019, des provisions ont été constituées à hauteur de 126m€, au titre des comptes épargne temps.

A noter que le reversement des excédents 2019 de l'eau et l'assainissement à Laval Agglomération (2 M€) n'est pas prise en compte dans la mesure où il est financé par une reprise sur provision équivalente.

COMPOSITION DES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES



en milliers d'euro	Swap	Situation actuelle	Ecart
Echéances 2017-2019	7 436	3 282	4 154
Anticipation 2020-2024	5 549	5 470	78
Total	12 984	8 753	4 232

LES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subvention pompes funèbres	0	0	0	0	0	0
Soulte DEPFA BANK	0	0	0	1 094	1 094	1 094
Subvention budget parkings	653	572	475	407	336	359
Titres annulés	87	24	81	57	74	26
Ligne de trésorerie	39	11	0	0	0	0
Bonification intérêts Méduane	9	7	4	1	0	0
TVA	1	0	0	0	0	0
Provisions pour risque	0	0	187	0	211	126
Autres	245	52	103	160	123	66
Dépenses except. et financières	1 033	667	851	1 719	1 838	1 672

4. ANALYSE DE LA DETTE

Les intérêts courus des emprunts se sont élevés en 2019 à 2 217 m€ soit à un niveau inférieur à 2018 (2 383 m€).

Le capital remboursé a continué d'augmenter en 2019 (+176 m€) ce qui résulte du profil d'extinction de la dette.

Au final, en 2019 l'annuité de la dette est demeuré relativement stable (+ 11 m€) par rapport à 2018 conduisant à une annuité de 10 M€

Concernant le taux d'intérêt moyen, il a légèrement baissé en passant de 3,1% à 3,0%.

LES INTÉRÊTS COURUS

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts échus	2 947	2 713	2 518	2 363	2 406	2 200
+ Solde intérêts non échus	-96	-83	-66	-30	-66	-20
- Intérêts récupérables	71	68	65	61	58	54
- Solde intérêts récup. non échus	-2	-1	-2	-2	-2	-2
= Intérêts courus hors swaps	2 782	2 563	2 389	2 273	2 284	2 127
+ Solde Swap	2 489	3 847	3 791	104	99	90
= Intérêts courus des emprunts	5 270	6 411	6 180	2 377	2 383	2 217

LE REMBOURSEMENT DE CAPITAL

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital remboursé	6 907	7 082	7 201	7 446	7 660	7 840
+ Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
- Capital récupérable	60	63	67	70	73	77
= Remboursement capital	6 846	7 019	7 135	7 376	7 587	7 763

L'ANNUITÉ DE DETTE

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts des emprunts	5 270	6 411	6 180	2 377	2 383	2 217
+ Remboursement de capital	6 846	7 019	7 135	7 376	7 587	7 763
= Annuité de dette	12 117	13 429	13 314	9 753	9 970	9 981

LE TAUX D'INTÉRÊT MOYEN

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts échus	2 947	2 713	2 518	2 363	2 406	2 200
+ Solde Swap	2 489	3 847	3 791	104	99	90
= Intérêts échus des emprunts	5 436	6 561	6 309	2 467	2 505	2 290
÷ Encours au 1er janvier	81 665	84 763	81 481	78 886	81 352	77 032
= Taux d'intérêt moyen	6,7%	7,7%	7,7%	3,1%	3,1%	3,0%
Taux moyen hors swap €/CHF	3,8%	3,4%	3,2%	3,1%	3,1%	3,0%

Au 31/12/2019, l'encours de dette mobilisé s'élève à 76 277 m€ classé selon la charte Gissler de la manière suivante :

- 70M€ (92%) en catégorie A1 qui se compose de 57,6 M€ de prêts à taux fixe, 5,2 M€ de prêts indexés sur l'euribor, 7,2 M€ de prêts indexés sur le livret A ;
- 0,9 M€ (1%) en catégorie B1 correspondant à un prêt couvert par un contrat de swap dont le taux est de 4,45% lorsque l'euribor 12 mois est inférieur à 6% sinon le taux payé correspond à l'euribor 12 mois ;
- 5,4 M€ (8%) en catégorie B2 correspondant à deux emprunts :
 - 1,4 M€ dont le taux d'intérêt payé correspond à un taux de 3,98% majoré lorsque l'inflation est supérieure à 2,05% et minoré lorsque l'euribor est inférieur à 3,50%. Le taux est plafonné à 6,47% et peut diminuer jusque 3,23% ;
 - 4,0 M€ dont le taux d'intérêt payé est égal à l'inflation française majorée d'une constante de 3,44%.

A noter que ce dernier emprunt a fait l'objet d'une opération de refinancement vers un taux fixe de 2% qui sera effective après l'échéance de 2020.

La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- la Caisse Française de Financement Local (26%),
- le Crédit Agricole (19%),
- le Crédit Mutuel (18%),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (13%).

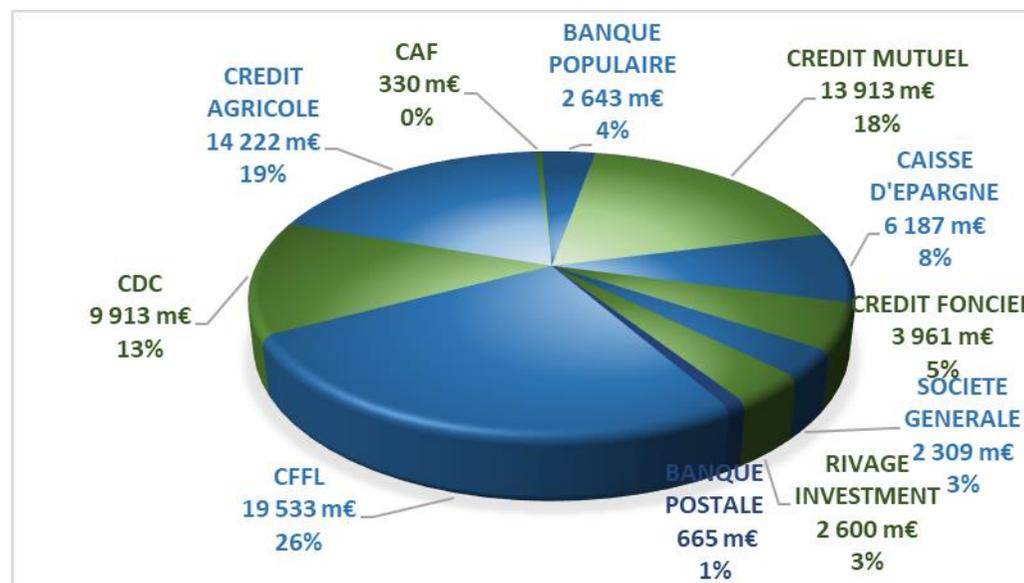
L'ENCOURS DE DETTE

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours 1er janvier	81 665	84 763	81 481	78 886	81 352	77 032
- Remboursement capital	6 907	7 082	7 201	7 446	7 660	7 840
+ Emprunt	10 005	3 800	4 606	9 912	3 340	7 086
= Encours total mobilisé	84 763	81 481	78 886	81 352	77 032	76 277
+ reporté sur n+1	800	3 157	103	1 828	4 470	0
= encours total contracté	85 563	84 638	78 989	83 180	81 502	76 277

CLASSEMENT DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA CHARTE GISSLER

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A1 (taux fixe ou variable simple euro)	64 111	61 354	60 508	73 089	69 714	69 971
B1 (barrière simple indice euro)	1 622	1 476	1 332	1 180	1 024	859
B2 (barrière simple inflation)	9 026	8 846	8 042	7 083	6 293	5 447
E3 (structuré multiplicateur de 5)	0	0	0	0	0	0
F6 (hors charte Gissler)	10 004	9 804	9 004	0	0	0
TOTAL	84 763	81 481	78 886	81 352	77 032	76 277

L'ENCOURS DE DETTE CONTRACTE PAR ORGANISME



L'intégralité des emprunts encaissés ou contractés en 2019 sont classés dans la catégorie A1 de la charte Gissler, la ville privilégiant les emprunts à taux fixe ou profitant des offres sur livret A proposées par la Caisse des Dépôt et Consignation.

Les emprunts encaissés en 2019 se sont élevés à 7,1 M€ :

- trois prêts pour un total de 4 470 m€ octroyés en 2018,
- un prêt de 2,6 M€ contractés en 2018 auprès de Rivage Investment.

Aucun emprunt n'a fait l'objet de report sur 2020.

CARACTÉRISTIQUES DES PRÊTS ENCAISSÉS OU CONTRACTÉS EN 2019					
ORGANISME	MONTANT	DUREE	TAUX	CLST	AFFECTATION
Emprunts contractés en 2018 et mobilisés en 2019					
CAISSE DES DEPOTS	470	20 ans	LIVRET A + 0,60%	A1	SALLE POLYVALENTE
CAISSE DES DEPOTS	1 000	25 ans	LIVRET A + 1,21%	A1	POLE ECHANGE MULTIMODAL
CREDIT AGRICOLE	2 000	20 ans	FIXE : 1,90%	A1	NON AFFECTE
CREDIT MUTUEL	1 000	15 ans	FIXE : 1,67%	A1	NON AFFECTE
Emprunts contractés en 2019 et mobilisés en 2019					
RIVAGE INVESTMENT	2 600	15 ans	FIXE : 1,95%	A1	NON AFFECTE
CAF	4	8 ans	FIXE : 0%	A1	AGRANDISSEMENT MQ GRENOUX
CAF	12	8 ans	FIXE : 0%	A1	DIVERS PROJETS
Emprunts contractés en 2018 et reportés sur 2019					
NEANT					

5. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement et des produits de cession.

La part des investissements éligibles au FCTVA a légèrement baissé et s'élève à 88%. Cette baisse s'explique par une forte proportion de fonds de concours en 2018 versés pour le pôle d'échange multimodal et la ZAC Ferrié, ces dépenses n'étant pas grevées de TVA.

Les cessions se sont élevées à 2,3 M€, soit un montant supérieur aux prévisions. Les principales ventes ont été :

- Un terrain situé à Hilard (750 m€),
- L'office du tourisme (600 m€),
- Le bail emphytéotique d'Habitat Jeune rue Mazagran (330 m€)
- Un terrain situé à Grenoux (265 m€),
- Deux maisons du centre horticole (225 m€).

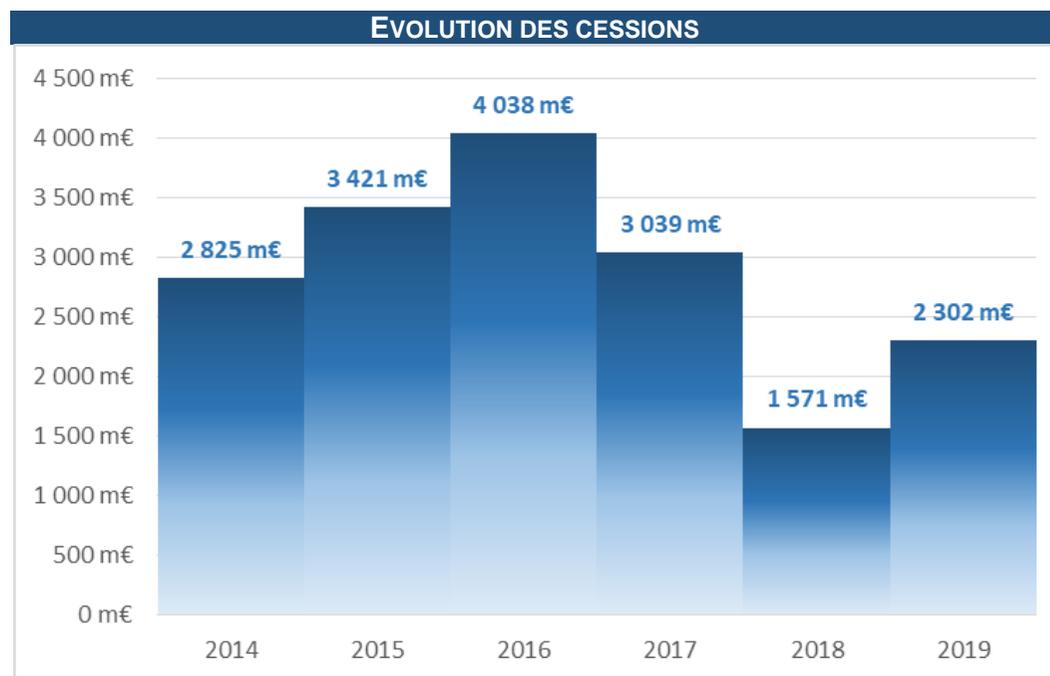
Cette politique dynamique de cessions qui amène à de nouveaux programmes immobiliers a pour objectif de rendre attractif la ville et de lutter contre la problématique démographique qui a pour conséquence une perte d'habitants depuis 2009.

LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT						
en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FCTVA	1 767	1 537	1 143	1 124	1 431	947
+ TLE/Taxe aménagement net	193	262	361	345	452	314
+ Cessions*	2 825	3 421	4 038	3 039	1 571	2 302
+ Dons et legs	0	0	11	4	0	0
= Ressources propres d'invest.	4 785	5 220	5 552	4 512	3 455	3 563

* : cession de la résidence Avicenne comptabilisée sur 2016

PART DES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES AU FCTVA						
en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses équipement n-1*	12 862	13 246	7 275	7 186	9 060	6 560
FCTVA	1 767	1 537	1 143	1 124	1 431	947
Part des dépenses éligibles	87%	74%	96%	95%	96%	88%

* y compris matériaux des travaux en régie



6. DISPONIBLE POUR FINANCEMENT

L'excédent brut courant qui mesure l'écart entre les produits et les charges courants s'élève en 2019 à 11,9 M€. Il est en progression par rapport à 2018 (+1,0 M€) et est supérieur au niveau de 2014.

Cette nette progression s'explique par le dynamisme des recettes (+1,6%) alors que les dépenses sont demeurées stables.

La relative stabilité du résultat exceptionnel et la stabilité de l'annuité de la dette font que la CAF nette connaît également une progression similaire et devient positive, ce qui est la première fois depuis 2011.

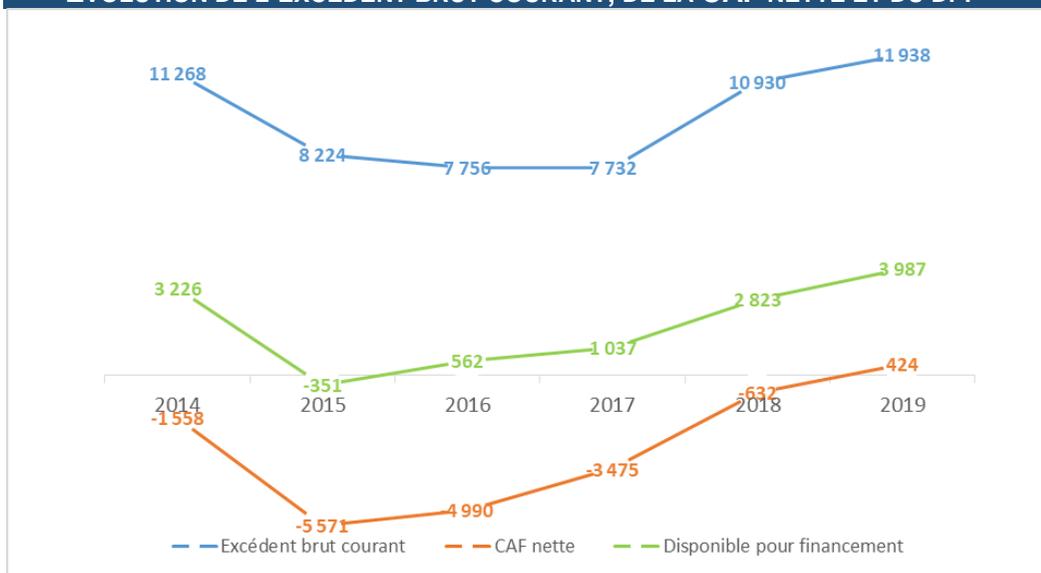
Le montant élevé des ressources propres d'investissement (3,6 M€ dont 2,3 M€ de cessions) permettent de dégager un disponible pour le financement des investissements de près de 4 M€. Ce niveau signifie que l'objectif intermédiaire de réserver les emprunts aux investissements récurrents est atteint.

DÉTERMINATION DU DISPONIBLE POUR FINANCEMENT

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fonctionnement courant	73 787	68 036	65 273	62 415	62 153	63 179
- Charges fonctionnement courant	62 519	59 812	57 517	54 683	51 222	51 241
= Excédent brut courant	11 268	8 224	7 756	7 732	10 932	11 938
+ Produits exceptionnels	323	301	1 419	266	246	139
- Dépenses exceptionnelles	1 033	667	851	1 719	1 838	1 672
= Excédent de gestion	10 558	7 859	8 325	6 278	9 339	10 405
- Intérêts de la dette	5 270	6 411	6 180	2 377	2 383	2 217
= CAF brute	5 288	1 448	2 145	3 901	6 957	8 188
- Remboursement de capital	6 846	7 019	7 135	7 376	7 587	7 763
= CAF nette	-1 559	-5 571	-4 990	-3 475	-630	424
+ RPI hors cessions	1 960	1 799	1 514	1 474	1 883	1 260
= DPF hors cessions	401	-3 771	-3 475	-2 002	1 253	1 685
+ Cessions*	2 825	3 421	4 038	3 039	1 571	2 302
= Disponible pour financement	3 226	-351	562	1 037	2 824	3 987

* : cession de la résidence Avicenne comptabilisée sur 2016

EVOLUTION DE L'EXCÉDENT BRUT COURANT, DE LA CAF NETTE ET DU DPF*



7. LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2019 à 7 643 m€ pour 1 687 m€ de subventions soit une dépense nette de 5 956 m€, niveau légèrement inférieur aux deux dernières années.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement ont été :

- les dotations équipements (1 367 m€)
- le pôle d'échange multimodal (1 273 m€)
- le plan qualité voirie (1 103 m€)
- le plan qualité écoles (558 m€)
- la salle polyvalente (544 m€)
- le quartier Ferrié (398 m€)
- le plan qualité équipements de proximité (340 m€)
- les eaux pluviales (255 m€)
- les études centre-ville (311 m€)
- le plan qualité équipements culturels (280 m€)
- le plan qualité équipements sportifs (257 m€).

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais non mandatées et qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation de programme qui représentent 5 752 m€ et portant notamment sur :

- le pôle d'échange multimodal (1 228 m€)
- les dotations équipements (868 m€)
- le plan qualité espaces verts (598 m€)
- le plan qualité équipements sportifs (558 m€),
- le PRU Pommeraies (523 m€)
- le plan qualité écoles (323 m€)

En moyenne les subventions représentent 25% des dépenses H.T., moins que la moyenne des six dernières années (35%), la passerelle de la gare ayant bénéficié les années précédentes d'une proportion élevée de subventions.

En 2019, les investissements ont été financés par emprunt (56%), subventions (13%) et autofinancement (31%).

LES DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'investissement	14 012	9 052	7 705	10 715	8 928	7 643
+ indemnité de refinancement	500	0	0	0	0	0
- Subvention d'investissement	3 957	2 607	2 841	4 236	2 489	1 687
= Dépenses nettes	10 555	6 445	4 864	6 479	6 439	5 956

LA PART DE SUBVENTIONS

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions hors amendes	3 523	2 004	2 229	3 512	1 828	1 266
Dépenses H.T.*	11 302	5 864	5 896	7 459	5 518	5 119
Taux moyen subventions	31%	34%	38%	47%	33%	25%

* : dépenses H.T des chapitres 20, 21 et 23

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Disponible pour financement	3 226	-351	562	1 037	2 823	3 987
+ Subventions	3 957	2 607	2 841	4 236	2 489	1 687
+ Emprunt	10 005	3 800	4 606	9 912	3 340	7 086
= Financement des invest.	17 188	6 057	8 009	15 185	8 651	12 759
- Dépenses d'investissement	14 012	9 052	7 705	10 715	8 928	7 643
- indemnité de refinancement	500	0	0	0	0	0
= Variation excédent de clôture	2 676	-2 995	305	4 470	-276	5 116

L'EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE

en milliers d'euro	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent global de clôture n-1	-231	2 445	-550	-246	4 224	3 939
+ EGC n-1 pompes funèbres	0	0	0	0	-9	0
+ Variation excédent de clôture	2 676	-2 995	305	4 470	-276	5 116
= Excédent global de clôture n	2 445	-550	-246	4 224	3 939	9 055
- reports en dépense						5 791
+ reports en recette						1 328
= Excédent global de clôture net						4 592

8. LES BUDGETS ANNEXES

8.1. *Le budget lotissement de Beaugard*

Dans ce budget, sont retracées les écritures de stocks de terrains.

L'emprunt mobilisé à l'origine a été remboursé en 2012. Aucune cession n'a été réalisée à ce jour et aucun emprunt nouveau n'a été contracté faisant que ce budget est en déficit de 1,6 M€ porté actuellement en trésorerie.

BEAUREGARD : EXCÉDENT DE CLÔTURE						
<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fonctionnement	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
- Charges fonctionnement	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
= Excédent de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
+ Recettes investissement	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
- Dépenses investissement	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
= Solde investissement	0	0	0	0	0	0
+ Résultat de clôture n-1	-1615	-1615	-1615	-1615	-1615	-1615
= Résultat global de clôture n	-1 615					

8.2. Le budget parking

Ce budget a été créé à compter du 1er janvier 2009 pour retracer les opérations financières des parkings assujettis à la TVA.

2013 a été la première année de mise en œuvre de la délégation de service public de stationnement. Il en résulte que ce budget ne retrace plus que les dépenses afférentes aux emprunts conservés par la ville, les amortissements et des investissements complémentaires.

Ces dépenses sont financées par une subvention à hauteur de 359 m€ en provenance du budget principal.

Les dotations nettes aux amortissements (309 m€) étant supérieures au remboursement de capital (298 m€), l'équilibre de ce budget nécessite que la CAF brute soit au moins égale aux dotations nettes aux amortissements.

La diminution de la redevance du concessionnaire en 2019 (- 32 m€) a nécessité une augmentation de la subvention d'équilibre, toutefois la baisse des intérêts des emprunts (- 9 m€) a permis de limiter cet impact.

DÉTERMINATION DE LA CAF NETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Produits d'exploitation</i>	0	0	0	0	0	0
<i>+ Subvention d'exploitation</i>	653	572	475	407	336	359
<i>+ Redevance concessionnaire</i>	7	11	54	114	173	141
= Produits fonctionnement courant	660	583	529	521	509	500
<i>- Charges fonctionnement courant</i>	0	0	0	0	0	0
= Excédent brut courant	660	583	529	521	509	500
<i>+ Produits exceptionnels</i>	0	0	0	0	0	0
<i>- Dépenses exceptionnelles</i>	50	37	0	0	0	0
= Excédent de gestion	610	546	529	521	509	500
<i>- Intérêts de la dette</i>	314	237	220	211	200	191
= CAF brute	296	309	309	310	309	309
<i>- Remboursement de capital</i>	237	247	259	272	285	298
= CAF nette	60	62	50	38	25	11

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>CAF nette</i>	60	62	50	38	25	11
<i>+ Subventions</i>	0	0	0	0	0	0
<i>+ Emprunt</i>	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	60	62	50	38	25	11
<i>- Dépenses d'investissement</i>	77	0	6	0	0	0
= Variation excédent de clôture	-17	62	44	38	25	11

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Excédent global de clôture n-1</i>	569	552	614	658	697	721
<i>+ Variation excédent de clôture</i>	-17	62	44	38	25	11
= Excédent global de clôture n	552	614	658	697	721	732
<i>- Reports en dépense</i>	0	0	0	0	0	0
<i>+ Reports en recette</i>	0	0	0	0	0	0
= Excédent global de clôture net	552	614	658	697	721	732

LA COUVERTURE DES AMORTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Epargne brute</i>	296	309	309	310	309	309
<i>Dotations aux amortissements</i>	306	309	309	309	309	309
Ratio de couverture	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0